

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- Tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Avenant n° 1 au marché de mise en œuvre d'enrobé à froid du programme de voirie 2016
  - Rapport d'activités 2015 – Pays de Blain
  - Projet de ciné-débat proposé par l'Amicale Laïque
  - Questions diverses
- 

**L'an deux mil seize, le treize décembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire

**Date de convocation** : 6 décembre 2016

**Présents** : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis, GUILLOSSOU Marie-Claude, CLOUET Jacky, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, BALLU Jean-Luc, ALO Catherine, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline, DOUCHIN Aurélien, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

**Absents** : BLANDIN Fabrice (donne procuration à GUILLOSSOU Marie-Claude) - LANGLAIS Nathalie (donne procuration à CRUAUD Elisabeth)

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude GUILLOSSOU est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 25 novembre 2016 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

**CREATION D'UN EMPLOI SUR LE GRADE DE REDATEUR TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>ER</sup> septembre 2007 un emploi d'adjoint administratif a été créé afin d'effectuer les missions d'accueil et de tenue de l'agence postale communale. Les missions ont depuis évoluées et portent également sur la gestion administrative du service de restauration scolaire, la tenue et le suivi de la comptabilité communale.

Depuis 2016 dans le cadre de la réorganisation du service de restauration scolaire, les missions ont à nouveau évoluées et l'adjoint administratif nommé sur cet emploi s'est vu confié la mission de suivi et de mise en œuvre du projet de service et de projet pédagogique du restaurant scolaire ainsi qu'une mission d'appui à l'équipe de restauration. Cet agent a également participé à l'élaboration de ces projets.

Aussi cet agent ayant passé avec succès le concours de rédacteur territorial dans la spécialité « Administration générale », il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi sur le grade de rédacteur compte tenu du développement des domaines d'intervention de cet emploi et de l'évolution de ses missions qui correspondent davantage à un profil relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la durée hebdomadaire de service à 31h30 min.

Vu l'exposé de Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un emploi au grade de rédacteur territorial sur une durée hebdomadaire de service de 31h50 hebdomadaire et de modifier le tableau des effectifs comme suit

**Effectifs Cadre d'emplois CM du 24/06/2016**

**Effectifs Cadres d'emploi 01/01/2017**

**EMPLOIS A TEMPS COMPLET**

**EMPLOIS A TEMPS COMPLET**

**Services administratifs**

.Attaché territorial	1	. Attaché territorial	1
.Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	. Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1
.Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	. Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1

**Services techniques**

. Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	. Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	. Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	. Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2
. Agent de maîtrise	1	. Agent de maitrise	1

<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
--------------	----------	----------

**EMPLOIS A TEMPS INCOMPLET**

**Services administratifs**

. Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	16h50	1	. Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	16h50	1
. Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	31h50	1	. Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	31h50	1
.			. Rédacteur territorial	31h50	1

**Services scolaires**

. Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	28h50	1	. Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	28h50	1
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	26h	1	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	26h	1
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15h	2	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15h	2
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	24h50	1	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	24h50	1
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	28h50	1	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	28h50	1
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	30h	2	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	30h	2
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15h	1	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15h	1
. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	10h	1	. Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	10h	1

<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
--------------	-----------	-----------

- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer la déclaration de création d'emploi au service Bourse de l'emploi du CDG 44

### **AVENANT N° 1 – LOT N° 2 ENROBES A FROID – MARCHES DE VOIRIE 2016**

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'avenant n° 1 à passer pour le lot n° 2 Mise en œuvre de revêtement type Enrobé à froid du programme de voirie 2016 attribué à l'entreprise LANDAIS SAS pour un montant de 6 127 € HT – Coût unitaire 2,20 € le m2

M. LEBEAU Jean-Louis, adjoint à la voirie propose d'augmenter les quantités livrées de 227 m2. Il précise que des réserves ont été posées sur les travaux et que l'entreprise interviendra en janvier 2017 afin de réaliser le nettoyage des bas-côtés et remettre à niveau les regards.

Cette augmentation nécessite la passation d'un avenant d'un montant de 499,40 € HT soit une plus-value de 8,15% par rapport au montant du marché figurant à l'acte d'engagement.

Vu l'alinéa 6 de l'article 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2016

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 des marchés de travaux relatif au programme de voirie 2016 d'un montant de 499,50 € HT ce qui porte le montant initial du marché de 6 127 € HT à 6 626,40 € HT soit 7 951,68 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant sus indiqué

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BLAIN**

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne communication du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Blain pour l'année 2015.

**VU** l'article L5211-39 du Code Général des collectivités territorial introduit par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

**CONSIDERANT** que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Après avoir entendu les conseillers communautaires,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **PREND** acte du rapport d'activités 2015

L'ensemble du Conseil Municipal apprécie la forme du rapport d'activités du Pays de Blain

## PROJET DE CINE DEBAT PORTE PAR L'AMICALE LAÏQUE

Mme le Maire et M. DOUCHIN présentent au Conseil Municipal le projet de ciné débat porté par l'Amicale Laïque afin de proposer des soirées de débats autour de la projection d'un film. Le projet porte sur la projection de 3 à 4 films dans l'année sur des thématiques particulières.

L'association est à la recherche de financement et va déposer une demande de financement auprès de la communauté de communes du Pays de Blain dans le cadre du Projet Educatif Global.

La présentation de cette demande de subvention nécessite un partenariat avec une entité extérieure. Aussi la commune est sollicitée dans ce cadre. La participation de la commune prendrait la forme d'une mise à disposition à titre gratuit de la salle de théâtre.

Le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme européen Leader est également évoqué. Cependant compte tenu du délai d'attribution et de versement des subventions de ce programme il est nécessaire de faire l'avance de trésorerie.

L'objectif est avec ces financements de pérenniser l'action dans le temps.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DONNE** son accord à une mise à disposition à titre gratuit de la salle de théâtre dans le cadre de ce projet de « ciné-débat » et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet

## QUESTIONS DIVERSES

- Projet de mise en place du Conseil Municipal des enfants : le samedi 3 décembre dernier Aurélien DOUCHIN et Fabienne DUPE ont assisté au déroulé du Conseil Municipal des enfants de la commune de Le Gâvre. M. DOUCHIN indique qu'il est important que soit intégré à la démarche l'ensemble du Conseil Municipal avec notamment la présence de l'ensemble des conseillers municipaux en exercice aux réunions du futur conseil municipal des enfants.  
Ce projet nécessite de chiffrer sa mise en place ainsi qu'un chiffrage des projets futurs qui pourraient en découler.  
M. DOUCHIN indique qu'une année a été nécessaire entre l'idée et la mise en place de ce conseil municipal des enfants.  
L'intégration des écoles et des services à l'enfance à ce futur conseil municipal des enfants est à étudier.  
Objectif : lancement du conseil municipal des enfants en septembre 2017  
Mme le Maire indique qu'il conviendra de veiller à ne pas fermer les idées des enfants en leur demandant de travailler sur des projets préétablis.
- Lotissement du Hameau de La Nouette : Mme ALO indique que les racines des arbres situés en bordure de la voie publique vont abîmer le réseau d'éclairage public. M. DOUCHIN propose de déplacer les candélabres plutôt que d'abattre les arbres. Mme ALO précise qu'une visite sur place va être effectuée le jeudi 15 décembre prochain avec M. THOMAS, agent d'entretien des espaces verts afin de déterminer le nombre d'arbres concernés et les possibilités de les replanter sur un autre site. La plantation de vivaces va également être étudiée.  
Un devis a été demandé au prestataire Arbreservice 44 situé sur la commune de Le Gâvre.

---

La date d'abattage des arbres sera communiquée à l'association, syndicale du lotissement de La Nouette.

- Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été formulée auprès des services de gendarmerie par les communes concernant la tenue de contrôles de vitesse aux entrées des bourgs. Les gendarmes interviendront également en 2017 au niveau du parking des écoles.
- La passerelle a été installée sur le circuit pédestre du Canal (circuit de randonnée inscrit au PDIPR). Le coût de cette passerelle est de 10 000 euros financé à 50% par le Conseil Départemental (Renseignement pris par Mme GUILLOSSOU après le conseil : le coût est de 12 000 euros subventionné à 70%). L'ancienne passerelle sera réinstallée du côté de la cale ;
- Mme le Maire présente au Conseil Municipal le mot concernant le projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile Orange qui sera publié dans le prochain bulletin municipal. Pas d'observations de la part du conseil Municipal.

**La séance est levée à 21h30**

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 27 JANVIER 2017**